

2015/47

Envoyé en préfecture le 30/09/2015

Reçu en préfecture le 30/09/2015

Affiché le

2015

ID : 033-253303499-20150917-20150921BIS-DE

**USTOM – Union des Syndicats pour le Traitement des Ordures Ménagères du Castillonnais et du Réolais**

3 Pièce de l'église – 33890 Pessac sur Dordogne

Tél : 05.57.84.00.20 // Fax : 05.56.81.07.00

Email : [contact@ustom33.org](mailto:contact@ustom33.org)

Site internet : <http://ustom33.org>



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2015-09-21  
COMITE SYNDICAL DU 17 SEPTEMBRE 2015**

**APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DE L'USTOM**

L'an deux mil quinze, le dix-sept septembre à 18 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

**Date de la convocation : 10 Septembre 2015**

**Membres en exercice : 119**

**Membres présents : 64**

**Pouvoirs : 1**

**Le quorum est atteint, ce comité syndical peut valablement délibérer.**

\*\*\*\*\*

**Présents :**

**Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** BARBE Isabelle, JAUTARD Gilles, DUCASSE Jacky, MALIRAT Jean-Pierre, BEYRIE Yves, MARTY Bruno, DESPUJOL Michel, PLAT Bernard, GAURON Sarah, ESPAGNET Didier, ARTERO Hervé, ARMELLIN Robert, BOUILLAC Gilles, NICOLLE Daniel / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** GUIMBERTEAU Yannick, CHAPADEAUD Guy / **Communauté de communes du Sauveterrois :** BENEY Régis, FOUILHAC Christiane, MARNIESSE Denis, ROBERT Frédéric, BIDOUSSE Claudette, PRA Jean-Marc, HATRON Valérie, MACIAS Chantal, YON François, LASSON Jérôme, ACENA Xavier, GOMEZ Natacha, BOUDIGUE René, BOTTEGA Joseph, PEYRE Francis, BOUSCARY Emile, DUBOS Jean-Claude, BLANCHEREAU Claude, BERNARD Guillaume, LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** MARTY Sylvain, MEYROU Cédric, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, LAPERROUSAZ Patrick / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** TRAVANUT Jean-Paul, DUCOUSSO Jean-Claude, PAULETTO Patrice, LAVIGNAC Marie-Claude, ZAMPARO Isabelle, DELGUEL Jean-Claude, DUDON Bernard, REBILLOUT Christian, MARTEL Christine, LEPETIT Nathalie, NEUVILLE Alain, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick, DUMARTIN William / **Communauté de communes du Pays Foven :** BOULEAU Jacques, DE LAPOYADE Inès, LAVOIR Denis, BOURDIL Jean-Michel, POUPIN Annie, LA SALMONIE Jacques, BLONDY Pascal, SERVANT Jacques, NAUDON Jean-Pierre,

**Absents :**

**Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** PASQUIS Sébastien, LABADIE Christophe, TRENIN Jean-Claude, ROBERTS Amanda, REMAUT Alain, COUSIN Philippe, DEHEAULME Isabelle, LAVERGNE Pascal, LALAGUE Joëlle, VILETTE Roger, MALLANDIT SALLAUD Christian, CARNELOS Christophe, CASTAGNET Bernard / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** FENELON Daniel, BIGOT Patrick, DUBOUDIN Dominique, LAURET Bernard / **Communauté de communes du Sauveterrois :** MIGAUD François, LANGEL Christophe, VIAUD Jean-Marie, DUPRAT Jean-Luc, REBILLOU Bernard, CHARENTON Michel, SALAGNAC Pascal, BONNAMY Nicole, SAUTS Laurent, AUBERT Daniel, MALAISE Claude, / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** DUVIGNEAU LOBRE Didier, GEROMIN Michel, BOURDIER Christian, DUBORIE Guy, ZECCHNI Alphonse, POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, THIBEAU Daniel, MATHIEU Jean-Jacques, CESAR Gérard / **Communauté de commune du Pays Foven :** DARRIEUTORT serge, MEYNAUD Éric, BASSET Jean-Michel, REBEYROLLE Jean-Jacques, CAMBECEDES Jacques, LACHAIZE Yolande, COQUET Didier, HOSPITAL Patrick, VACHER Jean-Claude, VALADE Jean-Luc, CILIENTO François, REGNER Jean / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** TONNEAUT Philippe, LACOSTE Robert, GALLOT Christian / **Communauté de communes du Brannais :** DUVERGE Bernard, FALGUEYRET François

## **APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DE L'USTOM**

**Le Comité Syndical du Castillonnais et du réolais, sur rapport de Monsieur le Président,**

Vu le Code du travail,

Vu l'avis favorable en Comité Technique le 7 septembre 2015,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée du projet de règlement intérieur du personnel.

Ce Règlement Intérieur est destiné à tous les agents de la collectivité, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formation, de prestations sociales, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Monsieur le Président informe que le Comité Technique de l'USTOM a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement intérieur du personnel de l'USTOM et ses annexes (charte de bon usage de l'informatique et des réseaux, organigramme), comme joint en annexe.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception  
Sous-Préfecture le :

Le Président,

  
Sylvain LEARPY